OFFICE DE L'ELEVAGE

DÉCISION

Le Directeur de l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions,

VU le livre VI (partie législative) du code rural en son titre II, chapitre 1er (les offices d'intervention), section I, notamment les articles L 621-1, L 621-2, L 621-3 et L 621-5 tels que modifiés par la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole,

VU le livre VI (partie réglementaire) du code rural en son titre II, chapitre 1er (les offices d'intervention), modifié en dernier lieu par le décret 2007-1293 du 30 août 2007, section 1, sous-section 1 « organisation et fonctionnement des offices d'intervention », notamment l'article R.621-12, et section 2, sous-section 2 « l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions » ,

VU le décret du 13 janvier 2006 portant nomination du directeur de l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions,

VU la délibération des Conseils de direction « filières laitières » et « filières viande » de l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions, en date du 2 février 2006,

VU la note de procédure du 30 mars 2006 relative aux délégations de signature et à la continuité du service en cas d'absence du Directeur et de ses adjoints,

CONSIDERANT l'absence simultanée du Directeur de l'Établissement, de Monsieur Guy MONIN et de Madame LANGEVIN-MIJANGOS, Adjoints au Directeur, le 20 juin 2008, et qu'il convient d'assurer la continuité du service,

D É C I D E :

Article unique :
Délégation de signature particulière est donnée à **M. François-Gilles CHATELUS, Sous-Directeur des Affaires juridiques et des Contrôles**, pour assurer son intérim sur l'ensemble des missions de l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions, le 20 juin 2008.

Fait à Montreuil, le 18 juin 2008

Le Directeur,

Yves BERGER